

## **COMPTE RENDU**

**Consultation publique tenue par la  
MRC de Roussillon les 13 et 19 juin 2007  
portant sur le développement de  
l'énergie éolienne sur son territoire**



## Préambule

Le gouvernement du Québec a publié, en février 2007, le document *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, lequel s'inscrit dans sa stratégie énergétique 2006-2015. Il y est indiqué que « la municipalité régionale de comté (MRC) est l'entité la mieux placée pour dégager la vision d'ensemble du territoire nécessaire à une bonne prise en considération de l'impact des projets éoliens ». La démarche proposée vise à circonscrire un cadre d'aménagement qui s'appuie sur la connaissance du potentiel éolien, sur les particularités du milieu et sur les préoccupations de la population. Dans le cas où une MRC juge opportun de consulter la population au moyen d'une assemblée publique, le gouvernement du Québec offre l'assistance d'un membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

## Le rôle de la MRC

La MRC de Roussillon s'est adressée le 3 mai 2007 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de requérir l'assistance d'un membre du BAPE. Le 31 mai, la ministre, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, a demandé au président du BAPE de désigner un membre à cet effet. À la suite de cette demande, le président a désigné le membre soussigné pour assister la MRC dans sa démarche de consultation<sup>1</sup>.

La MRC désire planifier le développement éolien en mettant en valeur les sites à fort potentiel éolien tout en limitant les impacts sur les milieux habités. À cette fin, elle a adopté, le 30 mai 2007, un règlement de contrôle intérimaire concernant l'implantation d'éoliennes. Ce règlement fixe les contraintes spatiales à l'aménagement des éoliennes sur son territoire. Au moment de la présente consultation publique, ce règlement n'était toutefois pas en vigueur compte tenu qu'il n'avait pas été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions. Par ailleurs, la MRC a élaborée un projet de règlement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC visant à encadrer le développement des éoliennes à des fins commerciales sur son territoire. Un communiqué de la MRC, disponible en annexe, invitait la population à s'informer et à s'exprimer sur ce projet de règlement.

---

1. Ces documents sont disponibles dans le site Internet du BAPE.

## **Le rôle du membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

En avril 2007, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque et le BAPE signaient une entente administrative visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC et précise le rôle du membre du BAPE à l'intérieur de la consultation publique organisée par la MRC. Essentiellement, le membre assiste la MRC dans l'organisation et l'animation de sa consultation. Il y est prévu que le président du BAPE adressera par la suite à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au préfet de la MRC concernée un compte rendu factuel du membre portant sur le déroulement de la consultation.

Afin d'assurer adéquatement son mandat, le soussigné accompagné de M. David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale, ont assisté le 4 juin 2007 à une rencontre préparatoire tenue par la MRC de Roussillon dans ses locaux de Saint-Constant portant sur l'organisation et l'animation de la consultation. Les échanges se sont poursuivis jusqu'à la tenue de la consultation publique.

## **Le déroulement de la consultation publique**

Dans le but de consulter la population, la MRC de Roussillon a constitué une commission consultative présidée par M. Sergio Pavone, maire de Châteauguay. Les commissaires désignés étaient M. Gilles Pepin, maire de Saint-Constant, M. Jacques Lambert, maire de Mercier et M. Yvon Mailhot, maire de Léry. La commission était assistée dans ses travaux par M. Pierre Largy, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Tadros, agent de communication, M<sup>me</sup> Lyne Dansereau, coordonnatrice à l'aménagement du territoire et M<sup>me</sup> Isabelle Patenaude, aménagiste.

Le mandat de cette commission était de tenir une consultation publique concernant le développement éolien sur le territoire de la MRC et, de façon plus particulière, sur le projet de règlement numéro 113 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé aux fins de prévoir une planification relative à l'implantation des parc d'éoliennes. Ce projet vise à prévoir des dispositions relatives aux zones d'interdiction, à l'implantation, à la construction, aux structures complémentaires d'un parc d'éoliennes ainsi que des dispositions applicables durant les phases de construction, d'opération et de démantèlement. La commission doit faire rapport au conseil de la MRC de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'elle aura faite.

La consultation publique s'est déroulée en deux temps. La première séance en était une d'information et s'est tenue à la salle du conseil de la MRC à Saint-Constant le 13 juin 2007. Elle a débuté à 19 h et s'est terminée à 22 h 30. Environ 35 personnes ont participé. Tel que le montre l'ordre du jour en annexe, une présentation du projet de règlement 113 de la MRC de Roussillon a été faite à la population. En introduction, une présentation du cadre gouvernemental mis en place et les considérations sonores, visuelles et environnementales ont été décrits succinctement par des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, d'Hydro-Québec, du ministère des Affaires municipales et des Régions et de la firme Hélimax. Outre le mot de bienvenue du président de la commission, des précisions ont été fournies par le soussigné sur le rôle du BAPE dans cette consultation. Pour aider ce dernier dans ses travaux, il fut accompagné par M<sup>me</sup> Linda St-Michel, analyste. Au cours de cette séance d'information, 12 participants ont fait part de leurs questionnements.

La seconde séance était réservée aux mémoires, aux commentaires ou aux suggestions de la population. Elle s'est déroulée le 19 juin, au même endroit que la première séance (annexe). Elle a débuté à 19 h et s'est terminée à 21 h 30. Quelque 45 personnes ont assisté à cette soirée. Les personnes intéressées qui souhaitaient présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement étaient invitées à informer la MRC par téléphone ou par courriel. En cours de séance, les gens souhaitant intervenir pouvaient aussi s'inscrire au registre ou prendre place derrière un micro disponible à cet effet.

En plus du mot de bienvenue du président de la commission et des précisions fournies par le soussigné sur le rôle du BAPE dans cette consultation, une présentation des règles de procédure et un retour sur les différentes questions laissées sans réponse lors de la soirée d'information ont été abordés en début de séance. Par la suite, la soirée fut consacrée à l'écoute des opinions des participants désirant s'exprimer devant la commission consultative. Des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, d'Hydro-Québec, du ministère des Affaires municipales et des Régions et de la firme Hélimax étaient présents afin de répondre aux questions de la commission et de la population. Dix participants sont intervenus au cours de la soirée pour faire part de leurs opinions et questionnements. Au total, 18 mémoires ont été déposés à la commission. Un enregistrement audio des deux séances a été réalisé par la MRC.

Différents thèmes ont été abordés par les participants au cours des deux séances publiques, notamment :

- l'acceptabilité sociale des projets d'éoliennes ;
- les impacts sur le paysage, les milieux naturels, l'agriculture et la faune ;

- la limitation de la quantité d'éoliennes par zone afin de préserver la qualité de vie des citoyens ;
- des propositions de modifications aux dispositions régissant l'implantation des éoliennes telles que le zonage, les distances séparatrices et les dispositions relatives aux constructions ;
- le développement du territoire qui permet une mise en valeur du milieu ;
- l'adoption d'un règlement de schéma d'aménagement et de développement révisé qui favorise les projets d'éoliennes à caractère collectif ou communautaire ;
- l'échéancier serré de la consultation publique tenue par la MRC ;
- les impacts sonores du fonctionnement des éoliennes sur les humains et les animaux ;
- la protection de secteurs patrimoniaux ;
- la protection des couloirs migratoires des oiseaux ;
- la maximisation des retombées économiques locales ;
- la baisse éventuelle de la valeur foncière des propriétés voisines des éoliennes ;
- la nationalisation de l'énergie éolienne ;
- la procédure d'évaluation environnementale ;
- le processus de démantèlement des éoliennes.

## **Les suites immédiates de la consultation**

Le calendrier de conception du projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Roussillon prévoit les étapes suivantes. Le rapport de la commission consultative sera présenté au conseil de la MRC au mois d'août, lequel fera un choix sur son adoption. Par la suite, le schéma d'aménagement et de développement révisé modifié sera transmis à la ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle doit l'approuver pour permettre son entrée en vigueur.

Fait à Québec le 26 juin 2007,

Original signé par

---

François Lafond  
Membre

# Annexe





## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le lundi 4 juin 2007

### **Éoliennes : Une consultation en deux temps**

**Rendez-vous d'abord le 13 juin**

**St-Constant. *Étant donné la complexité et les enjeux liés au développement possible de parcs éoliens dans Roussillon, la MRC propose à sa population une consultation exceptionnelle en deux temps : un pour l'information et un pour les opinions.***

Le responsable des communications de la MRC de Roussillon, Pierre Tadros, assure que la population aura la meilleure information possible. « *Nous souhaitons également que tous ceux et celles qui voudront s'exprimer sur le sujet puissent le faire dans des conditions qui répondront à cet enjeu exceptionnel* ». C'est pourquoi, une première soirée d'information se tiendra le mercredi 13 juin, à compter de 19h00, aux bureaux de la MRC. À cette occasion, il y aura présentation d'un bref historique du dossier ainsi que des consultations et balises qui ont influencé la rédaction des règlements. Seront ensuite expliqués les règlements et leurs impacts potentiels sur le territoire suivi d'une période d'échanges et de questions.

« *Nous nous sommes assuré que les gens qui seront présent pourront avoir réponse à l'ensemble de leurs questions. C'est pourquoi, en plus de notre propre expertise, la salle pourra compter sur la collaboration d'un représentant du BAPE, de spécialistes de HéliMAX (une firme conseil indépendante) et des représentants de certains ministères, dont celui de l'agriculture* » explique M. Tadros.

La deuxième phase de cette consultation se tiendra le mardi 19 juin. « *Cette deuxième soirée, officielle aux yeux de la loi pour notre modification au SAR, sera l'occasion d'entendre les commentaires, les suggestions et de recevoir les mémoires. Nous ne pourrons pas répéter la présentation du dossier. Aussi, il est important que les gens qui souhaitent s'informer soient présents le 13 juin* » insiste Pierre Tadros. Par ailleurs, ce

dernier souligne qu'une section du site Internet de la MRC sera consacrée à la réglementation sur les éoliennes et que la population pourra également y transmettre ses opinions. « *Cette section devrait être mise en ligne dans la semaine du 11 juin* » précise M. Tadros.

Les bureaux de la MRC de Roussillon sont situés au 260 rue St-Pierre à St-Constant. Pour d'autres informations, contactez Pierre Tadros au 450 638-1221, poste 330.

- 30 -

**Source et informations :**

**Pierre Tadros**

Responsable des communications

MRC de Roussillon

Tél.: 450-638-1221 poste 30

Télec.: 450-638-4499

Courriel: [p.tadros@mrcroussillon.qc.ca](mailto:p.tadros@mrcroussillon.qc.ca)



# Éoliennes- Projet de règlement 113

Consultation publique du 13 juin 2007

## Ordre du jour

**19h00**

- 0-** Ouverture et accueil
- 1-** Objet de la rencontre et déroulement de la soirée
- 2-** Présentation du cadre gouvernemental mis en place par Québec
  - a. Stratégie énergétique : MRNF (Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune)
  - b. Contrat d'appel d'offres : Hydro-Québec
  - c. Orientations gouvernementales et rôle des MRC : MAMR (Ministère des Affaires Municipales et des Régions)
- 3-** Les considérations sonores, visuelles et environnementales : Présentation générale par Hélimax (firme indépendante)
- 4-** Les outils de la réglementation et Présentation du projet règlement 113
- 5-** Pause et inscription au registre (15 min)
- 6-** Première période de questions
- 7-** Deuxième Pause et inscription au registre (10 min)
- 8-** Deuxième et dernière période de questions
- 9-** Rappel de la procédure pour les mémoires et commentaires
- 10-** Remerciements
- 11-** Levée

**Bonne soirée!**



MRC DE ROUSSILLON

# **Éoliennes- Projet de règlement 113**

**Consultation publique du 19 juin 2007**

## **Ordre du jour**

**19h00**

- 1-** Ouverture et accueil
- 2-** Objet de la rencontre et déroulement de la soirée
  - a.** Présentation des règles de procédure
  - b.** Retour sur les questions déjà posées
- 3-** Présentations des mémoires et commentaires
- 4-** Pause
- 5-** Suite et fin des présentations
- 6-** La suite des événements et remerciements
- 7-** Fin de la consultation publique

**Bonne soirée!**